## **RÉPUBLIQUE FRANCAISE**

\*\*\*\*\*\*

Envoyé en préfecture le 16/03/2023

Reçu en préfecture le 16/03/2023

ID: 025-212502843-20230314-2023\_297-DE

Publié le



N° 297/2023

# VILLE DE GRAND-CHARMONT (25200)

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal Séance du 14 mars 2023

Le 14 mars 2023 à 18h30 sur convocation régulière du Maire en date du 08 mars 2023, le Conseil Municipal s'est réuni salle Kauffmann rue du Pâquis, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MUNNIER, Maire.

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de présents : 19 Nombre d'excusés : 8 Nombre d'absent : 2 **VOTES** 

Pour: 23 Contre: 0 Abstention: 0

<u>Les conseillers présents sont</u>: MM. MUNNIER Jean-Paul, BESANCON Colette, GRILLON Robert, DZIERZYNSKI Aurélie, GUILLEMET Jean-Louis, THIEBAULT Dominique, DALON Olivier, CHETTAT BENATTABOU Majda, CHARITÉ Pierre, CUGNEZ Jean-Pierre, MENNECIER Serge, BERTHON Gérard, CLÉMENT Alain, MONA Christiane, WACOGNE Marie-Andrée, CHARLES Christophe, GAUTHIER Pascal, NICOLET Josette, LOYSEAU David

## Etaient excusés:

Madame LAZAAL Zahia
Monsieur OCHIER Jean-Christophe
Madame COENART Séverine
Madame SAUNIER Fanny
Monsieur VIEILLE Laurent
Madame NUNHOLD Jacinthe
Madame TABECHE Yasmina
Monsieur BOUDJEKADA Ismaël

pouvoir à Monsieur CHARITÉ Pierre pouvoir à Monsieur GUILLEMET Jean-Louis pouvoir à Monsieur DALON Olivier pouvoir à Monsieur MUNNIER Jean-Paul pouvoir à Monsieur BOUDJEKADA Ismaël

Etaient absents: Madame LAKHDER Nadia, Monsieur DRIANO Christian

Monsieur LOYSEAU David est désigné secrétaire de séance

## **OBJET**

ADOPTION D'UN RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER

La convocation du conseil a été faite le 8 mars 2023 La liste des délibérations de cette séance a été affichée le 16 mars 2023 Délibération déposée à la Sous-Préfecture de Montbéliard le 16 mars 2023

Envoyé en préfecture le 16/03/2023

Reçu en préfecture le 16/03/2023

Publié le



#### VILLE DE GRAND-CHARMONT

Séance du conseil municipal du 14 mars 2023

### DÉLIBÉRATION n° 297/2023

Objet : Adoption d'un règlement budgétaire et financier

Le Rapporteur:

Par délibération n°268-2022 du 15 novembre 2022, la Ville de Grand-Charmont a fait le choix de passer à la norme budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2023. Pour mémoire, cette norme sera applicable obligatoirement à toutes les collectivités au 1er janvier 2024.

Cette nomenclature prévoit l'instauration d'un Règlement Budgétaire et Financier (R.B.F.) valable pour la durée de la mandature. Annexé à la présente délibération, ce R.B.F. doit notamment préciser :

- Les modalités de gestion des autorisations de programme, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement, en fixant les règles de caducité applicables aux crédits pluriannuels ;
- Les modalités d'information du Conseil Municipal sur la gestion des engagements pluriannuels au cours de l'exercice.

Ce RBF est aussi l'occasion de préciser, en l'adaptant au contexte de la Ville et à son logiciel de gestion financière :

- Les principes généraux portant sur le budget et l'exécution budgétaire ;
- Les modalités de gestion des dépenses et recettes ;
- Les opérations spécifiques, dont la clôture d'exercice et la gestion patrimoniale.

Vu l'article L.5217-10-8 du CGCT, applicable aux métropoles et à toute collectivité ayant fait le choix de la nomenclature M57, relatif au règlement budgétaire et financier ;

Vu l'avis de la commission finances en date du 10 mars 2023 ;

À l'unanimité, le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve le règlement budgétaire et financier joint en annexe à la présente délibération.

Le Maire, Jean-Paul MUNNIER. Le secrétaire de séance David LOYSEAU